

**5^e Avenant à la Convention
entre l'État du Grand-Duché de Luxembourg
et l'association sans but lucratif
« Maskénada »**

Entre les soussignés :

- l'État du Grand-Duché de Luxembourg, représenté par sa Ministre de la Culture, désigné ci-après par « l'État », d'une part,

et

- l'association sans but lucratif « Maskénada », représentée par son Président, désignée ci-après « l'association », d'autre part ;

Un article 15 est ajouté à la convention conclue le 6 février 2015 entre parties:

Article 15. — Aide supplémentaire extraordinaire

Pour l'exercice 2020, une aide supplémentaire d'un montant de 22.940.- € est accordée à l'association pour la préparation, la mise en place et l'exécution du projet « Live aus der Stuff ».

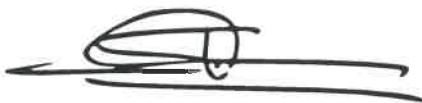
Ce montant sera liquidé en entier dès signature de l'avenant.

Le montant total attribué à l'association en 2020 s'élève donc à 141.440.- €.

Fait en double exemplaire à Luxembourg, le **11 MAI 2020**

Pour l'association

Pour l'État du Grand-Duché de Luxembourg



Serge Tonnar
Président



Sam Tanson
Ministre de la Culture

